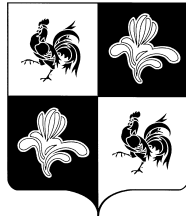


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 octobre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

**CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE
DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ**

Rapport d'activités pour l'année 2012

transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 6 du décret du 17 février 2006
modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone
de l'Aide aux personnes et de la Santé

SOMMAIRE

1. Bureau (Présidente : Hélène Aronis-Brykman – Secrétariat : Annick Mandane)	3
2. Section Services ambulatoires (Président : Pierre Schoemann – Secrétariat : Eve Lokker).....	13
3. Section Aide et Soins à domicile (Présidente : Lucie De Greef – Secrétariat : Patricia Belfiore).....	17
4. Section Hébergement (Président : Vincent Frédéricq – Secrétariat : Evelyne Verschueren)	23
5. Section Cohésion sociale (Présidente : Myriem Amrani – Secrétariat : Gilles Clarebout)	28
6. Section Personnes handicapées (Présidente : Thérèse Kempeneers-Foulon – Secrétariat : Micheline Bouche)	33

1. Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé

I. COMPÉTENCES ET MODE DE COMPOSITION

Le Bureau du Conseil consultatif est compétent pour toutes les matières « transversales » ou communes à plusieurs sections.

Il est composé :

- des présidents et vice-présidents de chaque section
- de deux membres élus dans chaque section.

II. MEMBRES 2012

Présidente : Madame Hélène Aronis-Brykman.

Vice-président : M. Alain Willaert.

Section Services Ambulatoires :

Pierre Schoemann
Caroline Vandermeersch
Charles Lejeune
Michel Duponcelle

Section Aide et Soins à domicile :

Lucie De Greef
Marc Dumont
Anne De Baets
Fouad Mabrouk

Section Hébergement :

Vincent Frédéricq
Hélène Aronis-Brykman
Annette Perdaens
Christine Vanhessen

Section Personnes handicapées :

Thérèse Kempeneers-Foulon
Pascale Van Der Belen
Bernard Antoine
Serge Larock

Section Cohésion sociale :

Myriem Amrani
Jacques Verstraeten
Alain Willaert
Encarni Bermudez

III. RÉUNIONS

En 2012, le Bureau s'est réuni à 8 reprises.

IV. AVIS SUR LES TEXTES LÉGAUX

– **Demande d’avis sur l’avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l’exécution des mandats publics**

Le Bureau a examiné l’avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l’exécution des mandats publics lors de ses séances des 13 septembre, 11 octobre et 22 novembre 2012.

Il a consulté les cinq sections du Conseil consultatif. Les sections « Cohésion sociale » et « Personnes handicapées » ont émis un avis positif, les autres sections ont estimé ne pas être concernées par cet avant-projet de décret car celui-ci ne relève pas des missions et des compétences du Conseil consultatif.

V. AGRÉMENT

L’avis du Bureau n’a pas été sollicité en 2012 sur des dossiers d’agrément.

VI. AVIS SUR LES POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE

– **Demande d’avis sur le plan d’action de lutte contre la pauvreté 2012 janvier février mars**

Le Bureau a examiné le Plan d’action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012 lors de ses séances des 26 janvier, 23 février et 22 mars 2012.

Ce plan est centré sur la problématique de la pauvreté des jeunes adultes (16-25 ans) afin d’élargir la compréhension des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes bruxellois lors du passage vers l’âge adulte, une période de transition cruciale entre l’adolescence et la vie d’adulte autonome.

Le Bureau a apporté les réponses suivantes aux 3 questions posées aux Conseils consultatifs :

1° Quels sont pour vous les principaux mécanismes ou facteurs qui fragilisent les jeunes lors de la période de transition et les font basculer vers la pauvreté ?

Lors des débats, les principaux éléments pointés ont été :

- Certains écueils liés à l’accès et l’application des droits sociaux, tel le statut de cohabitant en matière d’allocations et les délais d’instruction des dossiers
- la fragilisation de la cellule familiale
- le placement en institution de jeunes privilégié à l’accompagnement en milieu de vie
- le manque de maîtrise d’une langue officielle en matière administrative
- les inégalités dans l’enseignement et la formation, dès le fondamental
- le système des filières d’enseignement et de relégation, l’orientation trop précoce au début du secondaire
- la non-adéquation des emplois à Bruxelles avec la sociologie de la population des jeunes adultes
- le manque d’emplois pour les personnes non qualifiées

2° Pour vous, quelles sont les priorités à mettre en avant dans le plan d’action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012 pour les jeunes adultes ? Quelles recommandations pourriez-vous formuler à ce sujet ?

Lors des débats, trois recommandations ont été mises en exergue :

- l'individualisation des droits sociaux : revoir les statuts « isolé » et « cohabitant » dans le calcul des allocations sociales afin de ne pas pénaliser la co-location pour raisons économiques, sachant que tous les revenus de remplacement et le revenu d'intégration se situent sous le seuil de pauvreté;
- mise en place de dispositifs d'accès au logement pour les jeunes : notamment en ouvrant le droit à la prime fédérale d'installation pour les personnes sans abri et la création d'un fonds central de garantie locative;
- Amélioration des dispositifs de formation : lutte contre le décrochage scolaire; assouplissement des dispositifs scolaires (système des filières) et organisation de stages en entreprise; accompagnement à l'emploi, déjà au niveau de l'enseignement secondaire; valorisation des compétences ...

D'autres domaines d'intervention ont également été évoqués :

- mise en place d'une politique régionale de création d'emplois non-qualifiés;
- lutte contre le surendettement;
- renforcer le dispositif de cohésion sociale;
- travailler à l'articulation des différents dispositifs d'aide aux jeunes et d'aide aux adultes afin de faciliter la transition lors de la majorité civile. Le jeune, lors de son 18^{ème} anniversaire, est durement confronté au passage de l'aide à la jeunesse aux dispositifs pour adultes. Il s'agit ici de mettre en place un accompagnement global qui facilite la transition, par la mise en réseau de services d'aide à la jeunesse avec des services pour adultes;
- permettre au jeune d'ouvrir son dossier auprès du CPAS et d'introduire une demande de revenu d'intégration déjà quelques semaines avant ses 18 ans, afin d'éviter un temps de latence sans aucun revenu lorsqu'il quitte l'institution;
- harmoniser l'application de la loi organique des CPAS. Des pratiques divergentes d'un CPAS à l'autre ont des conséquences palpables sur l'aide apportées aux jeunes, notamment en ce qui concerne le calcul des ressources;
- appliquer les législations existantes, qui ne le sont actuellement pas, peu ou mal, notamment l'accueil des mineurs non accompagnés (MENA);
- meilleur accompagnement du jeune sortant de prison.

3° Comment évaluez-vous l'impact des politiques existantes sur la pauvreté des jeunes adultes bruxellois et ce, dans les différents domaines politiques ?

Les plans d'austérité mis en œuvre actuellement, plutôt que relancer le pouvoir d'achat et relancer l'emploi, risquent de déboucher, dans une période de croissance négative, sur une récession dont les effets seront dévastateurs pour tous, à commencer par les publics défavorisés, parmi lesquelles les jeunes et les femmes sont les plus vulnérables. Or, un investissement dans les dispositifs associatifs et publics qui aident à garantir l'accès aux droits sociaux est indispensable et doit être accompagné d'une politique volontariste dans le domaine socioéconomique afin de préserver un système de sécurité sociale performant, garantir le développement d'un marché de l'emploi suffisant et accessible à tous et investir dans un enseignement de qualité.

De plus, il est constaté :

- que les publics fragilisés manquent d'information sur les dispositifs d'aide existants;
- un manque d'articulation des différents dispositifs d'aide aux jeunes et d'aide aux adultes.

– Demande d’avis sur le plan d’action vers l’égalité hommes/femmes à la Commission communautaire française

Le Bureau a examiné le plan d’action vers l’égalité hommes/femmes à la Commission communautaire française lors de ses séances des 26 juin, 11 octobre et 22 novembre 2012.

Ce plan vise principalement à récolter des données, à mettre en place des outils, à se poser les bonnes questions. Il comprend 11 actions dont, notamment : inscrire dans la nouvelle structure des services du Collège la question de la politique de l’égalité des chances; analyser le budget sous l’angle du genre; récolter des données par secteur; analyser les outils de communication pour déconstruire les stéréotypes genrés; adapter les réglementations qui ne seraient pas conformes aux lois sur l’égalité; étudier les éventuelles inégalités salariales hommes/femmes dans le non-marchand ...

Après avoir consulté les différentes sections, le Bureau a marqué un avis plutôt négatif sur la proposition du Collège d’établir un plan diversité qui ne reprendrait qu’un seul axe d’approche de la question des discriminations, l’égalité des femmes et des hommes, de l’avis général, le moins problématique dans les secteurs représentés au Conseil consultatif.

Le Bureau serait d’avis de viser davantage une évaluation de l’application générale du décret 9 juillet 2010 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations et à la mise en œuvre du principe de l’égalité de traitement. Cette évaluation annoncée lors de l’adoption du décret n’a pas encore été réalisée et porterait sur l’ensemble des 7 critères de discriminations repris dans ce texte, dont les différentes formes de racisme et de xénophobie, l’intolérance religieuse, l’inclusion des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques, la lutte contre l’exclusion sociale, l’homophobie ou la transphobie ... sans oublier bien entendu l’égalité entre les femmes et les hommes.

La juxtaposition de la présentation de ce projet avec celui traitant de la désignation des représentants publics dans les Conseils d’administration des organismes financés par la Commission communautaire française, ainsi qu’avec le projet wallon d’imposer des quotas des deux genres dans les Conseils d’administration des associations de l’Action sociale et de la Santé, incite les membres de certaines sections à s’inquiéter de l’utilisation qui serait faite des résultats d’un tel plan en termes d’obligations nouvelles à l’égard de nos secteurs et de répercussion sur nos modes de financement.

A ce propos, les demandes déjà inscrites dans le texte vis-à-vis de nos associations interpellent plusieurs sections quant aux moyens nouveaux qui seront alloués pour réaliser ces tâches nouvelles, notamment, la récolte des données.

Il semble également que, dans sa formulation, le texte proposé exclue certains secteurs importants en termes de nombre de personnes concernées, par exemple, les maisons de repos, il faudrait que l’évaluation de l’application du principe de non discrimination s’applique à tous les secteurs régis par la Commission communautaire française, même au-delà des secteurs réunis au sein du Conseil consultatif.

Enfin, tant du côté patronal que sur le banc syndical, d’aucuns s’inquiètent, à juste titre, de voir l’auteur du texte vouloir agir sur l’évolution des conditions de travail sans mentionner aucune articulation avec les mécanismes de négociation paritaire pour lesquelles la Commission communautaire française n’est pas compétente.

VII. TRAVAUX D’INITIATIVES DU BUREAU

– Echanges entre les sections

Lors de la plupart de ses réunions, le Bureau procède à un tour des différentes Sections du Conseil consultatif. A cette occasion, les représentants de chaque section font rapport des travaux récents ou en cours.

Cet échange d’informations permet au Bureau de se saisir de certaines problématiques qui dépassent le cadre d’une seule section. En 2012 les discussions se sont poursuivies sur les questions de déontologie et ont également porté la problématique des actes infirmiers pratiqués par des membres du personnel non-soignant et sur les interrogations des secteurs au sujet de la Réforme de l’Etat.

Ces échanges sont aussi une incitation à des collaborations transversales entre les sections. Certaines sections travaillent ensemble sur certains thèmes, ce travail en commun est repris dans les rapports d'activités des sections.

– **Fonctionnement du Conseil consultatif, déontologie et quorum**

Le Bureau a souhaité une clarification de la législation sur le fonctionnement du Conseil consultatif au sujet de la déontologie.

Pour ce qui concerne la confidentialité et la non diffusion des documents, le Bureau estime qu'il y aurait lieu de pouvoir faire une distinction entre les demandes d'avis sur des dossiers individuels (demandes d'agrément, etc.) et les projets de textes législatifs pour lesquels les membres devraient pouvoir consulter les associations qu'ils représentent. Le Bureau a entamé une réflexion sur la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur valable pour l'ensemble des sections ou une proposition d'adaptation de la législation.

Suite à des absence de quorum qui se sont produites dans plusieurs sections, le Bureau a aussi mené une réflexion sur les règles du quorum. L'idée était d'examiner la possibilité de trouver une solution plus souple, en permettant par exemple aux suppléants présents de remplacer des membres absents qui ne sont pas leur propre effectif. Face aux différents obstacles et aux particularités de chaque section, un consensus n'a pu être trouvé pour aboutir à une proposition.

– **Jetons de présence**

Enfin, le Bureau a également mené un travail sur la revalorisation des jetons de présence des membres du Conseil consultatif. Ceux-ci n'ont jamais été indexés depuis 1997. Leurs montants sont fixés par l'article 25 de l'arrêté du 11 septembre 1997 portant exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Ils s'élèvent à 18,60 € pour les membres et 49,59 € pour le président de séance. Il s'agit de montants bruts qui incluent également les frais de déplacement.

Le Bureau a émis un avis demandant, d'une part, une revalorisation du jeton tenant compte de l'indexation, soit, en arrondi, 35 € pour les membres et 80 € pour le président de séance, et, d'autre part, une indexation automatique de ces montants, à l'avenir. Il souhaite que cette revalorisation puisse être effective dès le renouvellement des mandats actuels qui s'achèvent le 30 juin 2013.

Un avis en ce sens sera transmis au Président du Collège et aux différents Ministres.

– **Avis concernant le rapport du groupe de travail sur les Structures d'Hébergement Non-Agréées**

En mai 2012 le Bureau a bénéficié d'une présentation du rapport du groupe de travail sur les Structures d'Hébergement Non-Agréées. Ce rapport constitue un état des lieux des structures d'hébergement non agréées qui ont pu être répertoriées sur Bruxelles (12 établissements), suivi de recommandations. Le groupe de travail qui s'est penché sur cette question a été mis en place suite à la fermeture, par la Commune et la COCOM, de la Résidence Apollo à Anderlecht.

Un échange de réflexions a suivi cette présentation et le Bureau a remis le 26 juin 2012 l'avis suivant :

Le Bureau est interpellé par ce travail et tient à marquer son inquiétude par rapport aux personnes hébergées dans ces institutions qui ne sont soumises à aucun contrôle. Ces personnes présentent des problématiques multiples et de nombreuses formes de fragilité, elles doivent pouvoir être accueillies dans des institutions dont l'autorité publique contrôle une qualité minimale de service et le respect des droits et des différences de chacun.

Les recommandations reprises dans le rapport rejoignent les préoccupations du Bureau. Celui-ci insiste pour que les Collèges communautaires bruxellois s'entendent pour trouver une solution coordonnée qui garantisse à tous les bruxellois un accueil de qualité dans ce type de structures.

VIII. GROUPES DE TRAVAIL

Aucun groupe de travail du Bureau ne s'est réuni en 2012.

IX. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AU BUREAU

– Actes infirmiers et personnel non soignant

Lors de la réunion de septembre 2012, la représentante du Ministre R. Madrane a présenté un résumé les travaux du groupe de travail Inter-cabinet qui se penche sur la question des actes infirmiers. En 2009 un protocole d'accord a été adopté sur la répartition des tâches entre le personnel d'aide et le personnel de soin. Une adaptation de la législation sur les aides familiales en a découlé : les aides familiales peuvent aider dans la prise de médicaments oraux. L'idée était d'éviter les injections. Mais le problème se pose pour les pommades, gouttes, suppositoires, ...

Une réflexion est donc en cours. Elle a commencé par la problématique aide familiale/infirmière à domicile et pourra s'étendre par la suite à d'autres secteurs tels que les institutions pour personnes handicapées, les maisons de repos, les maisons d'accueil, les centres de planning familial, ... Les travailleurs de terrain sont conscients des risques et certains refusent de pratiquer certains actes. Il est par ailleurs de plus en plus difficile de trouver suffisamment d'infirmières.

La législation sur les soins n'est plus adaptée : elle ne fait pas de distinction entre les patients aigus et les patients chroniques. Une modification de celle-ci sera nécessaire, des délégations balisées devront être prévues.

X. DIVERS

– Communication sur les enjeux de l'accord gouvernemental en matière de maisons de repos à Bruxelles

Le Président de la section Hébergement, a présenté lors de la réunion de mars 2012 les enjeux de l'accord institutionnel pour la 6^{ème} réforme de l'Etat, plus particulièrement concernant le secteur des maisons de repos, mais la réflexion s'étend aux autres secteurs concernés.

Des compétences complètes seront transférées aux Communautés; pour ce qui concerne la section hébergement il y a notamment les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les centres de soins de jour, le court séjour.

Plusieurs enjeux sont sur la table :

- les aspects budgétaires : quels budgets seront transférés, quels seront les critères de répartition et à quelle date seront-ils pris en compte ? Le secteur des maisons de repos représente le 4^{ème} budget de l'INAMI;
- les aspects de gouvernance : la situation à Bruxelles est complexe : quelles compétences seront transférées à la COCOF et à la COCOM ? Comment trouver l'expertise suffisante sachant que le nombre de personnes maîtrisant la complexité de la matière à l'INAMI est réduit et que l'INAMI dispose d'un système informatique performant. Il s'agira de maintenir la continuité du service.

Les membres du Bureau ont souhaité une poursuite de l'information sur la réforme de l'Etat.

La Présidente du Bureau

Hélène Aronis-Brykman

ANNEXES Avis remis par le Bureau en 2012

– Avis sur le plan d'action de lutte contre la pauvreté 2012

Réuni en ses séances des 26 janvier, 23 février et 22 mars 2012, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a examiné le point à l'ordre du jour relatif au Plan d'action de lutte contre la pauvreté 2012.

Le Groupe de travail intercabinet permanent de lutte contre la pauvreté a décidé de centrer le Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012 sur la problématique de la pauvreté des jeunes adultes (16-25 ans). Le plan d'action pourra ainsi élargir la compréhension des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes bruxellois lors du passage vers l'âge adulte, une période de transition cruciale entre l'adolescence et la vie d'adulte autonome.

Le Bureau a apporté les réponses suivantes aux 3 questions posées aux Conseils consultatifs :

1. *Quels sont pour vous les principaux mécanismes ou facteurs qui fragilisent les jeunes lors de la période de transition et les font basculer vers la pauvreté ?*

Lors des débats, les principaux éléments pointés ont été :

- certains écueils liés à l'accès et l'application des droits sociaux, tel le statut de cohabitant en matière d'allocations et les délais d'instruction des dossiers
- la fragilisation de la cellule familiale
- le placement en institution de jeunes privilégié à l'accompagnement en milieu de vie
- le manque de maîtrise d'une langue officielle en matière administrative
- les inégalités dans l'enseignement et la formation, dès le fondamental
- le système des filières d'enseignement et de relégation, l'orientation trop précoce au début du secondaire
- la non-adéquation des emplois à Bruxelles avec la sociologie de la population des jeunes adultes
- le manque d'emplois pour les personnes non qualifiées

2. *Pour vous, quelles sont les priorités à mettre en avant dans le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012 pour les jeunes adultes ? Quelles recommandations pourriez-vous formuler à ce sujet ?*

Lors des débats, trois recommandations ont été mises en exergue :

- L'individualisation des droits sociaux : revoir les statuts « isolé » et « cohabitant » dans le calcul des allocations sociales afin de ne pas pénaliser la co-location pour raisons économiques, sachant que tous les revenus de remplacement et le revenu d'intégration se situent sous le seuil de pauvreté.
- Mise en place de dispositifs d'accès au logement pour les jeunes : notamment en ouvrant le droit à la prime fédérale d'installation pour les personnes sans abri et la création d'un fonds central de garantie locative.
- Amélioration des dispositifs de formation : lutte contre le décrochage scolaire; assouplissement des dispositifs scolaires (système des filières) et organisation de stages en entreprise; accompagnement à l'emploi, déjà au niveau de l'enseignement secondaire; valorisation des compétences ...

D'autres domaines d'intervention ont également été évoqués :

- mise en place d'une politique régionale de création d'emplois non-qualifiés;

- lutte contre le surendettement;
- renforcer le dispositif de cohésion sociale;
- travailler à l'articulation des différents dispositifs d'aide aux jeunes et d'aide aux adultes afin de faciliter la transition lors de la majorité civile. Le jeune, lors de son 18^{ème} anniversaire, est durement confronté au passage de l'aide à la jeunesse aux dispositifs pour adultes. Il s'agit ici de mettre en place un accompagnement global qui facilite la transition, par la mise en réseau de services d'aide à la jeunesse avec des services pour adultes;
- permettre au jeune d'ouvrir son dossier auprès du CPAS et d'introduire une demande de revenu d'intégration déjà quelques semaines avant ses 18 ans, afin d'éviter un temps de latence sans aucun revenu lorsqu'il quitte l'institution;
- harmoniser l'application de la loi organique des CPAS. Des pratiques divergentes d'un CPAS à l'autre ont des conséquences palpables sur l'aide apportées aux jeunes, notamment en ce qui concerne le calcul des ressources;
- appliquer les législations existantes, qui ne le sont actuellement pas, peu ou mal, notamment l'accueil des mineurs non accompagnés (MENA);
- meilleur accompagnement du jeune sortant de prison.

3. *Comment évaluez-vous l'impact des politiques existantes sur la pauvreté des jeunes adultes bruxellois et ce, dans les différents domaines politiques ?*

Les plans d'austérité mis en œuvre actuellement, plutôt que relancer le pouvoir d'achat et relancer l'emploi, risquent de déboucher, dans une période de croissance négative, sur une récession dont les effets seront dévastateurs pour tous, à commencer par les publics défavorisés, parmi lesquelles les jeunes et les femmes sont les plus vulnérables. Or, un investissement dans les dispositifs associatifs et publics qui aident à garantir l'accès aux droits sociaux est indispensable et doit être accompagné d'une politique volontariste dans le domaine socioéconomique afin de préserver un système de sécurité sociale performant, garantir le développement d'un marché de l'emploi suffisant et accessible à tous et investir dans un enseignement de qualité.

De plus, il est constaté :

- que les publics fragilisés manquent d'information sur les dispositifs d'aide existants;
- un manque d'articulation des différents dispositifs d'aide aux jeunes et d'aide aux adultes.

– Avis concernant le rapport du groupe de travail sur les Structures d'Hébergement Non-Agréées

Réuni en ses séances des 25 mai et 26 juin 2012, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a bénéficié d'une présentation du rapport du groupe de travail sur les Structures d'Hébergement Non-Agréées.

Le Bureau est interpellé par ce travail et tient à marquer son inquiétude par rapport aux personnes hébergées dans ces institutions qui ne sont soumises à aucun contrôle. Ces personnes présentent des problématiques multiples et de nombreuses formes de fragilité, elles doivent pouvoir être accueillies dans des institutions dont l'autorité publique contrôle une qualité minimale de service et le respect des droits et des différences de chacun.

Les recommandations reprises dans le rapport rejoignent les préoccupations du Bureau.

Celui-ci insiste pour que les Collèges communautaires bruxellois s'entendent pour trouver une solution coordonnée qui garantisse à tous les bruxellois un accueil de qualité dans ce type de structures.

– **Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics**

Réuni en ses séances des 13 septembre, 11 octobre et 22 novembre 2012, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a examiné le point à l'ordre du jour relatif à la demande d'avis sur l'avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics.

Le Bureau a consulté les cinq sections du Conseil consultatif. Les sections « Cohésion sociale » et « Personnes handicapées » ont émis un avis positif, les autres sections ont estimé ne pas être concernées par cet avant-projet de décret car celui-ci ne relève pas des missions et des compétences du Conseil consultatif.

– **Avis sur le plan d'action vers l'égalité hommes/femmes à la Commission communautaire française**

Réuni en ses séances des 26 juin, 11 octobre et 22 novembre 2012, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a examiné le point à l'ordre du jour relatif à la demande d'avis sur le plan d'action vers l'égalité hommes/femmes à la Commission communautaire française.

Après avoir reçu l'avis de la plupart des sections et en avoir délibéré, le Bureau du Conseil consultatif marque un avis plutôt négatif sur la proposition du Collège d'établir un plan diversité qui ne reprendrait qu'un seul axe d'approche de la question des discriminations, l'égalité des femmes et des hommes, de l'avis général, le moins problématique dans les secteurs représentés au Conseil consultatif.

Le Bureau serait d'avis de viser davantage une évaluation de l'application générale du décret 9 juillet 2010 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement. Cette évaluation annoncée lors de l'adoption du décret n'a pas encore été réalisée et porterait sur l'ensemble des 7 critères de discriminations repris dans ce texte, dont les différentes formes de racisme et de xénophobie, l'intolérance religieuse, l'inclusion des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques, la lutte contre l'exclusion sociale, l'homophobie ou la transphobie ... sans oublier bien entendu l'égalité entre les femmes et les hommes.

La juxtaposition de la présentation de ce projet avec celui traitant de la désignation des représentants publics dans les Conseils d'administration des organismes financés par la Commission communautaire française, ainsi qu'avec le projet wallon d'imposer des quotas des deux genres dans les Conseils d'administration des associations de l'Action sociale et de la Santé, incite les membres de certaines sections à s'inquiéter de l'utilisation qui serait faite des résultats d'un tel plan en termes d'obligations nouvelles à l'égard de nos secteurs et de répercussion sur nos modes de financement.

A ce propos, les demandes déjà inscrites dans le texte vis-à-vis de nos associations interpellent plusieurs sections quant aux moyens nouveaux qui seront alloués pour réaliser ces tâches nouvelles, notamment, la récolte des données.

Il semble également que, dans sa formulation, le texte proposé exclue certains secteurs importants en termes de nombre de personnes concernées, par exemple, les maisons de repos, il faudrait que l'évaluation de l'application du principe de non discrimination s'applique à tous les secteurs régis par la Commission communautaire française, même au-delà des secteurs réunis au sein du Conseil consultatif.

Enfin, tant du côté patronal que sur le banc syndical, d'aucuns s'inquiètent, à juste titre, de voir l'auteur du texte vouloir agir sur l'évolution des conditions de travail sans mentionner aucune articulation avec les mécanismes de négociation paritaire pour lesquelles la Commission communautaire française n'est pas compétente.

– **Avis sur les jetons de présence des membres du Conseil consultatif**

Réuni en sa séance du 22 novembre 2012, le Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a examiné le point à l'ordre du jour relatif aux jetons de présence des membres du Conseil consultatif.

Le Bureau souligne que les montants des jetons de présence, fixés par l'article 25 de l'arrêté du 11 septembre 1997 portant exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, n'ont jamais été indexés depuis 1997.

Ils s'élèvent seulement à 18,60 € pour les Membres et 49,59 € pour le Président de séance. Il s'agit de montants bruts qui incluent également les frais de déplacement.

Le Bureau du Conseil consultatif sollicite, d'une part, une revalorisation du jeton tenant compte de l'indexation depuis 1997, soit, en arrondi, 35 € pour les Membres et 80 € pour le Président de séance, et, d'autre part, une indexation automatique de ces montants à l'avenir.

Les membres souhaitent que cette revalorisation puisse être effective dès le renouvellement des mandats actuels qui s'achèvent le 30 juin 2013.

2. Section ambulatoire du Conseil consultatif de l’Aide aux personnes et de la Santé

a) Secteurs concernés par la section :

Les services ambulatoires concernés par la section « Services ambulatoires » du CCBF sont : les Services de santé mentale, les Services actifs en matière de toxicomanies, les Centres d’action sociale globale, les Centres de planning familial, les Maisons médicales, les Services de médiation de dettes, les Services d’aide aux justiciables, les Services « Espaces-Rencontres », les Centres d’accueil téléphonique et les Réseaux.

b) La liste des membres :

La section « Services ambulatoires » est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants.

- 6 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 6 membres représentent les travailleurs;
- 6 membres représentent les utilisateurs ou publics cibles;
- 6 membres représentent les experts.

Président : Pierre Schoemann

Vice Président : Caroline Vandermeersch

Secrétaire : Eve Lokker

Membres du bureau : Pierre Schoemann, Caroline Vandermeersch, Charles Lejeune, Michel Duponcelle

La liste des membres de la section au 31 décembre 2012 est la suivante :

membres effectifs	membres suppléants
Schoemann, Pierre	Dubocquet, Joëlle
Menschaert, Nicolas	Genus, Patricia
Kalb, Amélia	Duponcelle, Michel
Dedal, Martine	Vanderveken, Mark
Meersseman, Marie Christine	Luminet, Pierre
Lejeune, Charles	Kesteman, Michel
Bozzo, Irma	Vanwindekens, Monique
Chafi, Abder	Pelosie Liliane
Dufrane, Michaël	Dupuis, Yves
Renson, Marie Christine	Boucher, Antoine
Chelli, Maria	
Page, Nadine	Remy, Anne
Collard, Caroline	Degreef, Anne
Willaert, Alain	Paul, Fabienne
Vandermeersch, Caroline	Verstraeten, Jacques
Van Espen, Véronique	de Vinck Myriam
Vermeyleylen, Martine	De Decker Marie-Noëlle
Colle, Eric	Heinen, Jean François
Zombek Serge	Henrard, Ludovic
Roland, Michel	DeFlores Mima
Trefois, Patrick	Delforge Pierre
Messens, Eric	Willems, Frédéric
Burquel, Charles	Jaumaux, Paul
Robinson, Julie	Huygens Corinne

L'année 2012 a vu quelques modifications.

Arrêtés	dates	Anciens membres	Nouveaux membres	représentativités	Eff/suppl
2012/94	19/04/12	L. Sarguini	J. Robinson	experts	eff
2012/509	28/06/12	MG Gobert	M. Vermeylen	utilisateurs	eff
2012/892	06/09/12	JP Matot	P Jaumaux	experts	suppl
2012/991	20/09/12	M. Carthé	P Genus	Pouvoirs organisateurs	suppl

c) Réunions 2012

					2012	
1. Nombre de réunions					9	
2. Dates des réunions		26 janvier 24 mai 18 octobre	16 février 21 juin 22 novembre	15 mars 20 septembre 20 décembre		
3. Présences			2010	2011	2010	
Moyenne de présence des effectifs			11,33	12,33		9,44
Moyenne de présence des suppléants			8,1	8,66		7,44
Moyenne des votes valables				16		14,44
Séances avec nombre de votes valables			9	8		9
Minimum de votes valables				Déc Mai	Mai	12
Maximum de votes valables				Mai 20	Nov	21

Remarques :

En 2012, toutes les séances ont vu le quorum atteint.

d) Examens de textes légaux et avis rendus sur les textes (décrets, arrêtés)

La Section a été amenée à se prononcer sur

Avis sur :

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 septembre 2011 du Collège de la Commission communautaire française portant sur la programmation des Services ambulatoires dans le domaine de l'action sociale, de la famille et de la santé Abstention à l'unanimité Favorable à l'unanimité
- Projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du 4 juin 2009 portant application du Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé Favorable à l'unanimité
- Avant projet de décret concernant les mandats publics Pas de vote

e) Agréments, renouvellements, modifications, refus, retraits d'agrément et dérogations relatives aux agréments

Demandes d'agrément provisoire	nb
Maisons médicales	2
Demandes d'agrément	nb
réseaux Santé	11
Demandes de modification d'agrément	nb
Services de Santé mentale	2
Maisons médicales	2
Centres de planning familial	10
Services actifs en matière de toxicomanies	4
Espaces rencontres	2
Fédérations de centres ou services	1
dont	
Modifications de cadre (transfert, extensions ...)	12
Modifications d'adresses	3
Modifications de noms	3
Modifications de missions	3
	21

Les avis du CCBF Section ambulatoire ont été favorables pour les modifications d'agrément sauf pour celles qui concernent des extensions de cadre et des modifications de missions.

En ce qui concerne les agréments provisoires, les agréments, les modifications de cadre (extensions) et les modifications de missions, la section rappelle son malaise quand à la remise d'un avis. La section souhaite s'abstenir de se prononcer tant que la programmation n'est pas finalisée.

Autres avis

Avis en matière d'immunité fiscale : 6

Dérogations de qualifications : 2

Les avis du Conseil consultatif pour les dérogations de qualification concernent la fonction gestion/coordination.

f) Avis sur divers points soumis par le Collège, les Ministres ou l'Administration

dates	avis	Origines des demandes
15/03	Avis sur le Rapport du Collège relatif à la mise en œuvre de la DEQ 2010	Ministre Kir Ministre Cerexhe
21/06	Avis sur le Plan d'Action « vers l'Égalité Femme/Homme à la Commission communautaire française »	Ministre Président Doulkeridis
20/12	Avis sur le Rapport de l'Administration sur la DEQ	Administration

g) Avis sur des points soumis par le Bureau ou des points soumis par le CCBF ambulatoire à un vote interne

dates	avis	Origines des demandes	avis
15/03 22/11	Avis sur le Plan de Lutte contre la pauvreté 2012 Proposition du Groupe de Travail sur la problématique des médecins généralistes	bureau CCBF ambu	favorable favorable
18/10	ROI	CCBF ambu	renvoyé au bureau

h) Présentations internes**dates objets**

- 15/03 Présentation du Secteur des Services de Santé mentale par Mr Jaumaux, Président de la Fédération des Services de Santé mentale
- 18/10 Présentation du Rapport du Groupe de Travail sur la problématique des médecins généralistes par Madame Meersseman (partie 1) et par le Dr Werenne (partie 2)
- 18/10 Présentation du Rapport d'Activités 2011 de la Section ambulatoire pour le Parlement Bruxellois
- 22/11 Présentation du Rapport de l'Administration sur la DEQ par Madame E. Prins (Administration)
- 22/11 Présentation de la Circulaire relative à la DEQ par Madame D. Maun (Cabinet Cerexhe)

i) Présentations à l'extérieur**dates objets**

- 21/03 Présentation à la Commission social-santé du Parlement bruxellois du Rapport d'activité 2010 du ccbf et des desiderata des différentes sections

j) Réunions communes entre sections

Une réunion a été tenue partiellement avec la Section « Aide et Soins à Domicile » :

dates objets

- 16 février Présentation du Rapport du Collège relatif à la mise en œuvre de la DEQ par Monsieur Eric Luna (CADEq Commission communautaire française)
- 16 février Présentation du CBCS par Monsieur Alain Willaert
- 16 février Présentation du Rapport exploratoire de décembre 2011 de la Deq transversale par Monsieur Bernard Debacker

k) Invitations des personnes externes aux sections

Néant.

Le Président de la Section,

Pierre SCHOEMANN

Section « Aide et soins à domicile »

1. SECTEURS CONCERNES

La section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent :

- le maintien à domicile,
- l'aide aux familles et aux personnes âgées,
- les centres de formation d'aides familiaux,
- les soins palliatifs,
- la coordination de soins et services à domicile.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

2. LES MEMBRES

La section « Aide et soins à domicile » est composée de 14 membres effectifs et de 14 membres suppléants :

- 4 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 3 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 4 membres sont nommés à titre d'expert.

Liste des membres :

Représentants les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Nicole GRIMBERGHS	Catherine BALLANT
Marc DUMONT	Nicole MONTOISY
Dominique VAN LIERDE	Jean-Louis ANDRIEUX
Luc DETAVERNIER	Thierry UYLENBROECK

Représentants les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Hervé BIANCHI	Dominique ANTOINE
Anne DE BAETS	Germaine NZUANZU
Lucie DE GREEF	Michaël DUFRANE

Représentants les utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Marianne SAUVAGE	Frédérique SOKAL
Marguerite MORMAL	Carine VANDROOGENBROECK
Christophe DE BACKER	Christian KUNSCH

Représentants les experts :

Effectifs	Suppléants
Betty SERVAIS	Philippe CAUCHE
Jean- Noël PIRE	Laurent ERPICUM
Eric DEVUYST	Moïra FRAGNIERE
Faoud MABROUK	Marion FAIGNAERT

Présidence :
Madame Lucie DE GREEF

Vice-Présidence :
Monsieur Marc DUMONT

La section est représentée au Bureau par Lucie De Greef, Marc Dumont, Anne De Baets et Fouad Mabrouk.

3. LES REUNIONS

En 2012, la section « Aide et Soins à domicile » s'est réunie à huit reprises, dont deux fois en réunion commune avec la section « Services Ambulatoires ».

Le nombre de présents a été en moyenne de 9 personnes et le nombre de votants de 8 personnes.

Calendrier des réunions du Conseil consultatif pour l'année 2012

Dates	Sections présentes	Effectifs & Suppléants
Le 12 janvier 2012	« aide et soins à domicile »	Effectifs présents (8/14) Suppléants présents (2/14)
Le 9 février 2012	« aide et soins à domicile »	Effectifs présents (7/14) Suppléants présents (2/14)
Le 16 février 2012	« aide et soins à domicile » et « services ambulatoires »	Effectifs présents (5/14) Suppléants présents (1/14)
Le 8 mars 2012	« aide et soins à domicile »	Effectifs présents (5/14) Suppléants (2/14)
Le 14 juin 2012	« aide et soins à domicile »	Effectifs présents (8/14) Suppléants (5/14)
Le 13 septembre 2012	« aide et soins à domicile »	Effectifs présents (6/14) Suppléants présents (5/14)
Le 11 octobre 2012	« aide et soins à domicile »	Effectifs présents (7/14) Suppléants présents (4/14)
Le 22 novembre 2012	« aide et soins à domicile » et « services ambulatoires »	Effectifs présents (8/14) Suppléants présents (4/14)

En 2012, des nouveaux membres font leur entrée au Conseil consultatif section « Aide et soins à domicile ».

– Monsieur Laurent Erpicum comme membre suppléant en remplacement de Madame Valérie Brahm démissionnaire

- Madame Nzuanzu Germaine comme membre suppléante en remplacement de Madame Nathalie Hardy démissionnaire
- Madame Nicole Montoisoy comme membre suppléante en remplacement de Madame Marie Wargnies démissionnaire
- Madame Carine Vandroogenbroeck comme membre suppléante en remplacement de Madame Claire Allaer démissionnaire
- Monsieur Jean-Noël Pire comme membre effectif représentant les experts en remplacement de Madame Nathalie Philippart démissionnaire
- Monsieur Eric Devuyt comme membre effectif en remplacement de Monsieur Mario de Mattéi démissionnaire
- Madame Betty Servais comme membre effectif en remplacement de Madame Laurence Van Ingelgem démissionnaire

Dans un souci d'efficacité et d'enrichissement des débats, les membres suppléants ont été invités à participer aux réunions. Lors des séances communes, les membres souhaitent que les séances de présentation de secteur et les réunions de décision soient dissociées.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LEGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des services ambulatoires « Actions sociales et Famille » et « Santé »**

La modification concerne d'une part, la possibilité de 2 nouveaux agréments dans le secteur des maisons médicales (un nombre qui passera de 34 à 36). La section s'est abstenue à l'unanimité sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des services ambulatoires « Actions sociales et Famille » et « Santé » et a gardé ainsi la même position exprimée le 12 mai 2011. Pour rappel, la section avait émis un avis favorable à la séance du 12 mai 2011 pour autant que :

- les nouveaux moyens financiers soient affectés en priorité aux services existants,
- et que les nouveaux besoins détectés par l'étude prévue ne puissent pas être assurés et développés par les services existants ».

La modification concerne d'autre part, la rectification d'une erreur matérielle au niveau du nombre de services actifs en matière de toxicomanie (il devait se lire 15 à la place de 14).

La section a émis un avis favorable à l'unanimité pour ce point.

- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé**

Le projet vise à revoir les interventions dans les frais de fonctionnement. Une étude a en effet objectivé le besoin d'une réévaluation, surtout pour les structures qui n'ont pas de recettes propres. La proposition est d'accorder une intervention dans les frais de fonctionnement de base et d'octroyer un supplément lié au personnel. Les montants ont été inscrits au budget pour l'année 2012 et s'élève approximativement à 10.000 € en plus par service.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

– **Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française fixant le nombre maximum annuel d'heures de prestations admissibles dans les services d'aide à domicile bénéficiaires des subventions pour l'année 2013**

Le contingent n'augmente pas depuis plusieurs années. En 2012, la plupart des services auront dépassé leur quota. Il faut anticiper et prévoir une augmentation pour 2014. Une étude est en cours sur l'offre et les besoins de la personne âgée. Celle-ci sera présentée au Parlement en 2013.

La section a émis 9 avis favorables pour 1 avis défavorable et 1 abstention, tout en soulignant que le contingent d'heures 2013 d'aide à domicile est très insuffisant au regard des demandes de la population bruxelloise. L'aggravation des précarités, les trajectoires hospitalières et le coût de l'hébergement institutionnalisé ont augmenté considérablement les besoins d'aide à domicile. Conscients de l'importance de l'investissement de la COCOF, mais interpellés par la réalité sur le terrain, les membres ont exprimé leur inquiétude quant à la capacité des services d'aide à domicile d'absorber les besoins croissants de la population.

5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGREMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGREMENTS

La section « aide et soins à domicile » a remis un avis pour la demande de renouvellement d'agrément suivants :

- *L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau Nomade »*

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

- *L'avis relatif à la demande d'agrément comme réseau « Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le jeune enfant »*

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

- *L'avis sur la modification d'agrément pour changement d'adresse « SISD-Bruxelles »*

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

6. AVIS SUR DIVERS POINTS SOUMIS PAR LE COLLEGE

– **Avis sur le projet de rapport relatif à la mise en œuvre de la DEQ en 2010**

La cellule d'accompagnement à la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a présenté le projet de rapport du collège relatif à la mise en œuvre de la Démarche d'Évaluation Qualitative. Il s'agit avant tout d'une photographie de l'état des lieux de la DEQ pour l'année 2010, réalisée sur le terrain avec les associations vues à plusieurs reprises et sur base des rapports d'activités.

Les points mis en avant dans ce rapport sont les suivants :

1. Le prescrit du décret et de son arrêté d'application concernant le lancement de la DEQ « Démarche d'évaluation qualitative »
2. Des thématiques proposées par les services ambulatoires
3. Une introduction des projets DEQ 2010-2013
4. Des réflexions et conclusions
5. Des recommandations

Les thèmes intersectoriels proposés par le Collège sont les suivants :

- l'accueil
- l'accessibilité
- la connaissance des bénéficiaires et leur participation
- le travail en réseaux et les partenariats
- le travail en équipe
- la DEQ collective(entre services ou partenaires sur un espace partagé)
- la prévention

La section a émis un avis favorable à l'unanimité.

– Avis sur le Plan d'action égalité femme/homme à la COCOF

Ce plan d'action vise principalement à récolter des données, à mettre en place des outils, à se poser les bonnes questions.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité sous réserve des remarques suivantes :

- que le plan d'action soit adapté aux réalités du terrain des différents secteurs ainsi qu'aux réalités de la section « soins et aide à domicile » (un secteur majoritairement féminin);
- que l'application des objectifs en terme d'égalité ne doit pas influencer le financement de ce secteur sous prétexte de la non réalisation de la politique d'égalité, mais plutôt de prise en compte de la spécificité du secteur.

7. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

Évaluation du protocole sur le statut de l'aide familial. La fédération travaille sur ce sujet : pour rappel, il s'agit d'évaluer les modifications apportées au statut d'aide familial ou senior depuis son application.

Présentation du rapport exploratoire DEQT sur l'accessibilité de l'offre des services et pénibilité du travail dans les secteurs santé, ambulatoire et aide à domicile à Bruxelles.

Présentation du CBCS (Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique).

8. REUNIONS COMMUNES ENTRE SECTIONS

En 2012, la section « Aide et Soins à domicile » s'est jointe deux fois en réunion commune avec la section « Services Ambulatoires ».

Dates	Sections	Sujets
Le 16 février 2012	« aide et soins à domicile » et « services ambulatoires »	– Présentation du projet de rapport du Collège relatif à la mise en œuvre de DEQ en 2010 (Démarches d'évaluations qualitatives)
Le 22 novembre 2012	« aide et soins à domicile et « services ambulatoires »	– Rapport sur la DEQ 2011 – Présentation de la circulaire relative à la Démarche d'évaluation qualitative – Présentation de la DEQT du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS)

Les séances réunies sont présidées conjointement par les présidents des deux sections.

9. DIVERS

Information sur l'accès au titre d'aide soignant pour les aides familiaux. Le fédéral a décidé qu'il fallait une formation comme mesure transitoire. L'objectif est de valoriser l'expérience du travail à domicile. L'aide familiale pourra devenir aide soignante suite à une formation de 120h. Un arrêté est en préparation.

Deux études sont en cours de finalisation :

- Une étude sur la programmation des services ambulatoires.
- Une autre sur la programmation des besoins des personnes âgées (étude cofinancée par la COCOF, la CO-COM et la Communauté flamande).

Le Vice-Président de la Section,

Marc DUMONT

4. Section Hébergement

1. SECTEURS CONCERNÉS

La section Hébergement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les établissements résidentiels pour personnes âgées : les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences services et les maisons communautaires;
- les centres de soins de jour;
- les services d'accueil de jour pour personnes âgées;
- les maisons d'accueil;
- les hôpitaux;
- les initiatives d'habitations protégées.

2. LES MEMBRES

La section « Hébergement » est composée de 17 membres effectifs et de 17 membres suppléants :

Représentants les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Christian DEJAER	Martine DEPREZ
Colette JACOBS	Yves SMEETS
Vincent FREDERICQ	Thierry UYLENBROECK
Christine VANHESSSEN	Anne DEVRESSE
Mario DI MATTEI	Jean-François CULOT

Représentants les travailleurs :

Effectifs	Suppléants
Fabrice GREGOIRE	Yves DUPUIS
Francis STEVENS	Ghislain AMPELIO
Wojciech KACPRZYCKI	Fabrice EPIS

Représentants les utilisateurs ou publics cibles :

Effectifs	Suppléants
Roger MEERS	Jacques DE NAUW
Michel PETTIAUX	Marianne SAUVAGE
Marie-Pierre DELCOUR	Sophie HENDRIX remplacée par Barbara DE WILDE et Pina SOLIMANDO
Anne JAUMOTTE	Luc DETAVERNIER

Représentants les experts :

Effectifs	Suppléants
Sylvia DI MATTEO	Catherine VERDICKT
Annette PERDAENS	Myriam LELEU
Hélène ARONIS BRYKMAN	Dominique DEPUYDT
Fabienne STRODIOT	Anita PINTELON non remplacée
Marion FAIGNAERT	Myriam DE VINCK

Présidence : Monsieur Vincent FREDERICQ

Vice-Présidence : Madame Hélène ARONIS-BRYKMAN

Membres du Bureau : Mesdames Hélène ARONIS-BRYKMAN, Annette PERDAENS, Christine VANHESSEN et Monsieur Vincent FREDERICQ.

3. LES REUNIONS

En 2012, la Section Hébergement s'est réunie à huit reprises. Le nombre de présents a été en moyenne de 11 personnes et le nombre de votants de 10 personnes.

4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LEGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

– **Demande d'avis sur l'avant projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics**

Avis : la section s'estime non concernée par ce décret.

– **Adoption d'un plan d'action «Vers l'égalité femme/homme à la Commission communautaire française**

Avis :

La section a émis les remarques suivantes :

- l'absence de sanctions retire une partie de sa substance au texte proposé
- le secteur des Maisons de repos n'est pas concerné
- la Cocof n'ayant aucun droit de regard sur les négociations salariales en commission paritaire, existence d'un conflit de compétence
- des reconnaissance d'ancienneté et de diplôme différant entre la Cocof et les associations, persistance d'une inégalité salariale
- violation de la liberté d'association et d'organisation des personnes morales de droit privé en ce qui concerne le choix des responsables d'asbl (équipes quotidiennes et CA)
- négation de la réalité du terrain
- discrimination à l'embauche dans l'hypothèse où une parité devrait être imposée
- respect, en vertu de décret et d'arrêtés, de la parité dans l'ensemble des Conseils consultatifs et Bureau
- les mandats attribués par le Collège au sein des organes de gestion des asbl subsidiées relèvent du secteur public

Au regard de ce qui précède, si il est, effectivement, nécessaire d'encourager la parité homme/femme dans la société, on ne peut l'imposer. En conclusion, la section Hébergement du Conseil Consultatif émet une opposition formelle à la répartition genrée dans les organes de gestion des associations.

5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGREMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGREMENTS

5.1. Secteur établissements résidentiels

5.1.1. Dossiers présentés

– **Examen :**

Maisons de repos :

- une proposition de refus d'agrément : avis favorable pour une fermeture volontaire
- une proposition de retrait d'agrément : avis favorable pour une fermeture volontaire
- deux agréments provisoires phasés : avis favorables
- un agrément provisoire : avis favorable
- trois agrément pour une extension : avis favorables
- quatre renouvellements d'agrément : avis favorables
- dix renouvellements d'agrément : avis favorables sous réserve
- deux renouvellements d'agrément : avis favorables d'une durée de 6 mois
- deux accords de principe : avis favorables
- un accord de principe pour une extension : avis favorable
- une suspension d'agrément : avis favorable
- un titre de fonctionnement temporaire : avis favorable
- trois modifications statutaires de gestionnaires : avis favorables

Résidences-services :

- un accord de principe et un agrément provisoire résidences services : avis favorable
- un accord de principe pour résidence service : avis favorable

Maisons communautaires :

- un accord de principe et un agrément provisoire maison communautaire : avis favorable

Maisons de repos et de soins

- nouvelle programmation MRS : avis favorable
- deux renouvellements d'agrément et agrément MRS : avis favorables

5.2. Secteur des maisons d'accueil :

5.2.1. Dossiers présentés

Examen :

- une demande d'agrément : avis favorable sous réserve

5.3. Secteur Initiative d'Habitations Protégées

5.3.1. Dossiers présentés

Examen :

- deux prolongations d'agrément : avis favorable et avis favorable sous réserve

6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

– **Évocation de :**

- l'enquête fédérale axée sur cinq thèmes proposées aux maisons de repos et de soins (MRS) et bientôt étendue aux maisons de repos (MR)
- la problématique des structures d'hébergement non agréées (SHNA)
- des prochaines réformes institutionnelles principalement pour le secteur des maisons de repos
- la problématique d'hébergement des personnes catégorisées « démentes » : création d'un groupe de travail sur la problématique de fonds en hébergement intra muros et sur la maladie d'Alzheimer
- la problématique du droit des patients
- du baromètre social pauvreté
- du manque de lits psychiatriques et d'IHP
- des résultats de la recherche-action « des familles sans chez soi » (<http://www.ama.be/projets/recherche-action-des-familles-sans-chez-soi>)

– **Concept de maisons communautaires :**

- développées sur le concept des maisons Abbeyfield
- structure plus petite qu'une maison de repos
- s'organise quasiment comme une structure familiale
- maximum 20 résidents/habitants
- pas de normes de fonctionnement telles qu'on les connaît en maison de repos
- pas d'obligation de personnel : les résidents se soignent eux-mêmes ou se créent une caisse privée sur le système mutualiste – font appel aux services d'aide et soins à domicile
- les habitants s'auto gèrent : pas de directeur, constitution en asbl, gestion de conflit communautarisée

- pas de liste d'attente : obligation d'être accepté par les autres pour y entrer, période de test
- obligation d'être en bonne santé : possibilité de renvoi si la personne nécessite trop de soins
- ne peuvent pas faire appel au ticket service sauf pour une aide ménagère
- pour les aides familiales, on peut imaginer de comptabiliser le revenu moyen pour la maison communautaire
- obligation de quitter la maison communautaire si son état de santé se détériore
- autres projets sur le même concept mais axés sur la population immigrée : une pour la population noire africaine et une autre, en collaboration avec la maison médicale du Nord, pour une population turco-marocaine
- volonté du ministre du logement de développer ce système souple, moins coûteux et néanmoins contrôlé
- intérêt d'un agrément : personne qui en bénéficie directement vu l'absence de direction, pas de TVA. législation moins contraignante, introduction de soins fédéral non agréé par l'INAMI.

Le Président de la Section,

Vincent FREDERICQ

5. Section « Cohésion sociale »

A. RAPPEL DES SECTEURS CONCERNES PAR LA SECTION

Pour mémoire, le décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale a mis en place la section « Cohésion sociale » dans le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

A l'instar des autres sections, la section Cohésion sociale a pour mission de donner, d'initiative, à la demande de l'Assemblée ou à la demande du Collège, des avis sur toutes les questions qui concernent la cohésion sociale. Son avis est ainsi requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que sur les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

L'article 3 du décret du 17 mai 2004 relatif à la cohésion sociale définit par « cohésion sociale » l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socioéconomique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

B. LES MEMBRES

L'arrêté du 11 septembre 1997 portant exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé, modifié par l'arrêté du 26 mai 2005 dispose que la section Cohésion sociale du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 10 membres représentent les pouvoirs organisateurs, dont une moitié est présentée par les communes éligibles et l'autre par le secteur associatif;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 4 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 7 membres sont nommés à titre d'experts.

Par ailleurs, un représentant du Centre régional d'appui en Cohésion sociale et désigné par lui, siège à titre consultatif

L'arrêté du 5 mai 2011 a porté nomination des membres suivants :

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Myriem AMRANI	Alain LEDUC
Ali BENABID	
José ANGELI	Juan LATORRE
Karine COURRIOU	
Béatrice MEULEMANS	Kathy BAUGNIET

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif

Membres effectifs	Membres suppléants
Anne-Chantal DENIS	Hayat ASSABOUTI
Jacques-Yves LE DOCTE	Emilio DANERO
Rachida MEFTAH	Colette SWAELENS
Maria MIGUEL SIERRA	Anastasia PAPADOPOULOS
Iuccia SAPONARA	Nicolas KLEPININE

Représentant les travailleurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Emmanuel BONAMI	Anne-Marie MAGNANI
Encarni BERMUDEZ	Roland SPEECKAERT
Gjergj DODAJ	

Représentant les utilisateurs ou publics cibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Jacques VERSTRAETEN	Christina Ornia Y FERNANDEZ
Alain WILLAERT	
Véronique MARISSAL	
Catherine ELIAS	

Représentant les experts

Membres effectifs	Membres suppléants
Azita BANAI	
Michel VANDERKAM	
Jacques-Baudouin DETROZ	
Geoffroy CARLY	Razi SHAH
Benoît VANDERMERSCHEN	

Ont été nommés au titre de Présidente, Madame Myriem AMRANI, et Monsieur Jacques VERSTRAETEN, Vice-Président de la section « Cohésion sociale ».

Toutefois, afin d'atteindre plus facilement le quorum nécessaire et d'étendre la qualité des débats, il a été décidé par l'arrêté du 20 décembre 2012 de compléter les mandats des membres de la section abrogeant de ce fait l'arrêté du 5 mai 2011. La section est à présent composée des membres suivants :

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Myriem AMRANI	Thierry VAN CAMPENHOUT
Ali BENABID	Christophe DENOEL
Juan LATORRE	Mariam EL HAMIDINE
Valérie SERVAIS	
Béatrice MEULEMANS	Kathy BAUGNIET

Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif

Membres effectifs	Membres suppléants
Ali CICEK	Rajâa JABBOUR
Jacques-Yves LE DOCTE	Emilio DANERO
Rachida MEFTAH	Colette SWAELENS
Maria MIGUEL SIERRA	Anastasia PAPADOPOULOS
Iuccia SAPONARA	Nicolas KLEPININE

Représentant les travailleurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Emmanuel BONAMI	Anne-Marie MAGNANI
Encarni BERMUDEZ	Roland SPEECKAERT
Gjergj DODAJ	

Représentant les utilisateurs ou publics cibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Anne-Chantal DENIS	Hayat ASSABOUTI
Alain CAUFRIEZ	Jacques VERSTRAETEN
Alain WILLAERT	
Véronique MARISSAL	Catherine ELIAS

Représentant les experts

Membres effectifs	Membres suppléants
Azita BANAI	Philippe LEGRAIN
Michel VANDERKAM	Michel DUPONCELLE
Jacques-Baudouin DETROZ	Laurent TOUSSAINT
Geoffroy CARLY	
Benoit VANDERMERSCHEN	

Madame Myriem AMRANI poursuivant son titre de Présidente, Monsieur Alain WILLAERT a été nommé Vice-Président de la section « Cohésion sociale »

C. LES REUNIONS

En 2012, la section « Cohésion sociale » s'est réunie à 8 reprises, aux dates des 17 janvier, 28 février, 20 mars, 15 mai, 26 juin, 18 septembre, 23 octobre et du 22 novembre.

Le nombre de présents a été en moyenne de 14 personnes et le nombre de votants de 12 personnes.

D. EXAMEN DES TEXTES LEGAUX

22 novembre Avis sur l'avant projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics
Avis favorable

E. AVIS SUR LES CONTRATS COMMUNAUX ET REGIONAUX ET LEURS AVENANTS

- 17 janvier Avenant n° 3 au contrat communal de Molenbeek
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Le Piment
Avis favorable.
- 28 février Avenant n° 1 au contrat communal d'Ixelles
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat communal de Jette
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat communal de Saint-Gilles
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Chom Hier
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Watermael-Boitsfort en plein air
Avis favorable.
- 15 mai Avenant n° 2 au contrat communal d'Ixelles
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat communal d'Etterbeek
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat régional de l'asbl Ulysse
Avis favorable.
- 23 octobre Avenant n° 1 au contrat communal de Bruxelles-Ville
Avis favorable.
Avenant n° 1 au contrat communal Schaerbeek
Avis favorable.
- 22 novembre Avenants aux contrats régionaux :
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Service Prévention asbl;
Avis favorable.
Ma maison à toi asbl;
Avis reporté.
Service pour la Transformation, l'Innovation et le changement social – STICS asbl;
Avis favorable.
Service de Jeunesse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – CEMEA
asbl;
Avis favorable.
Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu social bruxellois – SETIS asbl;
Avis favorable.
Femmes épanouies et actives – FEZA asbl;
Avis favorable
Club des petits Débrouillards asbl;
Avis favorable.
L'Amorce asbl;
Avis favorable.
Formosa asbl;
Avis favorable.
Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen, observatoire du genre, de la féminisation et des langues – IRDECOF asbl;
Avis favorable.

Il est rappelé que les avis rendus quant aux avenants des contrats communaux portent sur le respect des procédures.

F. PRESENTATION DE LA MISE EN PLACE DU QUINQUENNAT DANS DIFFERENTES COMMUNES PAR LES COORDINATIONS COMMUNALES LOCALES

17 janvier Commune de Molenbeek
 Commune de Schaerbeek
 Commune de Bruxelles-Ville

G. PRESENTATION DE LA MISE EN PLACE DE CONTRATS QUINQUENNAUX REGIONAUX

28 février BROCOLI THEÂTRE asbl
 TREMPLENS asbl

H. AVIS SUR LES POINTS SOUMIS PAR LE COLLEGE OU LE BUREAU

20 mars Avis sur le Plan d'Action de Lutte contre la Pauvreté 2012.

18 septembre Avis sur le Plan d'Action « Vers l'égalité femme / homme à la Commission communautaire française.

I. INVITATIONS DES PERSONNES EXTERNES AUX SECTIONS

20 mars Présentation du Plan d'Action de Lutte contre la Pauvreté par l'Observatoire de la Santé et du Social.

22 novembre Présentation de l'avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics par le Cabinet du Ministre Doulkeridis.

J. EXAMENS D'INITIATIVE DE LA SECTION

15 mai Etat des lieux du soutien scolaire en Région bruxelloise – Esquisse ...
 Présentation par la Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles asbl

18 septembre Etat des lieux de l'alphabétisation à Bruxelles

23 octobre Présentation par Lire et Ecrire asbl

La présidente,

Myriem AMRANI

6. Section Personnes handicapées

INTRODUCTION

En créant une Section unique « Personnes handicapées », le décret du 5 juin 1997 (*Moniteur belge* du 9 juillet 1997) portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a rapproché les politiques menées dans ce secteur. Cette Section a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.

Un arrêté du Collège du 11 septembre 1997 (*Moniteur belge* du 3 novembre 1997) exécute le décret du 5 juin et fixe sa date d'entrée en vigueur.

Les membres ont été nommés à la date du 1^{er} juillet 2003 par l'arrêté 2003/492 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

La période de 5 ans arrivant à échéance un nouvel arrêté du 26 juin 2008 portant nomination des nouveaux membres du Conseil consultatif a été pris par le Collège. Cet arrêté a pris effet au 1^{er} juillet 2008.

La Section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants dont :

- 6 membres représentant les pouvoirs organisateurs,
- 4 membres représentant les travailleurs des secteurs,
- 8 membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles,
- 6 membres nommés à titre d'expert.

La Section « Personnes handicapées » se réunit dans les locaux de la Commission communautaire française et son secrétariat est organisé par des fonctionnaires du Service bruxellois.

ROLE ET MISSIONS

D'initiative ou à la demande du Collège, la Section « Personnes handicapées » a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

A. SECTEURS CONCERNES PAR LA SECTION « PERSONNES HANDICAPEES »

1. Service Accueil et Hébergement (agrément – cadastre – subventions)

- Centres de jour et d'hébergement (adultes/enfants).
- Centres de jour d'enfants scolarisés et non scolarisés.

2. Service de l'Emploi et des Aides à l'intégration (emploi – aides à l'intégration – agrément)

- Services d'accompagnement.
- Services d'interprétation pour sourds.
- Centres d'orientation spécialisée.
- Centres de réadaptation fonctionnelle.
- Entreprises de travail adapté.
- Services d'accompagnement pédagogique.
- Services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.

3. Prestations individuelles

- Admissions.
- Aides matérielles et techniques.
- Emploi/Formation.
- Accueil de jour et Hébergement.

B. MEMBRES

1. Composition

Thérèse KEMPENEERS-FOULON : Présidente

Pascale VAN DER BELEN : Vice-Présidente

Représentants les pouvoirs organisateurs

Membres effectifs	Membres suppléants
Ariane HASSID	Philippe BOSSAERTS
Stella CRAVOTTA	Anne JACQUES
Alain JORET	Jacques BEGASSE
Marianne FEDOROWICZ	Christelle NINFORGE
Benoît CEYSENS	Axel GODIN
Marc VAN DURME BUYSE	Florence CROCHELET

Représentants les travailleurs (syndicat)

Membres effectifs	Membres suppléants
Martine LAMY	Serge LAROCK Sylvie CARRIERE
Jean-Luc BOSMANS	Michel TRINON
Anne-Marie MAGNANI	Mathilde de BRIEY
Luc DEWAGTER	Christian DEBEL

Représentants les utilisateurs ou publics cibles

Membres effectifs	Membres suppléants
Pierre GERARD	Cléon ANGELO
Daniel PELTZER	Janine GERARD
Pascal VAN DER BELEN	Thomas BRUNEAU
Miguel GEREZ	Jean-Benoît DUFOUR
Gisèle MARLIERE	Pascale BIOT
Thérèse KEMPENEERS FOULON	Eliane DEMUNTER
André REYLAND	Julie BAROZZINI
Bernard ANTOINE	Fabienne PAUL

Représentants les experts

Membres effectifs	Membres suppléants
Christine CROISIAUX	Victor SPANOGHE
Michel MAGIS	Marie BAUFFE
Chantal LIGNY	Willy FLEIS
Cinzia AGONI	Samuel GONZALES PUELL
Catherine DOETSCH	Marie-Rose KADJO
Stéphanie WOLBEEK	Frédérique MAERLAN

2. Départs et Remplacements

Départs/date	Titre	Remplacements (de ceux qui sont partis)	Titre
Martine LAMY (décédée juin 2012)	effectif	Dominique ANTOINE	effectif
Jean Luc BOSMANS (28/06/2012) prépension)	effectif	Spero Noviti HOUMEY	effectif
Janine GERARD (pension)	suppléant	Daniel PELTZER	suppléant
Michel TRINON	suppléant	Yves DUPUIS	suppléant
Gisèle MARLIERE (pension)	effectif	Catherine LEMIERE	effectif
Serge LAROCK	suppléant	Sylvie CARRIERE	suppléant
Magda YABROUDI	suppléant	Marie BAUFFE	suppléant
Daniel PELTZER (10/10/2012)	effectif	Chantal PIRLOT de CORBION	effectif
Luc DEWAGTER	effectif	Luca BALDAN	effectif
Christian DEBEL	suppléant	Cihan DURMAZ	suppléant
Solveig PAHUD	effectif	Stéphanie WOLBEEK	effectif

Composition du Bureau :

- Th. KEMPENEERS-FOULON
- P. VAN DER BELEN
- B. ANTOINE (remplacé par Stéphanie WOLBEEK)
- S. LAROCK (remplacé par Dominique ANTOINE)

C. REUNIONS

La Section « Personnes handicapées » du Conseil Consultatif bruxellois francophone des personnes handicapées s'est réunie en plénière dix fois aux dates ci-dessous :

- Le 11 janvier 2012
- Le 8 février 2012
- Le 7 mars 2012
- Le 18 avril 2012
- Le 9 mai 2012
- Le 6 juin 2012
- Le 5 septembre 2012
- Le 10 octobre 2012
- Le 7 novembre 2012
- Le 13 décembre 2012

Moyenne des participants : 18,5 personnes.

Au cours de l'année 2012, deux dates de réunion ont été postposées suite aux grèves. Il s'agit des réunions d'octobre et décembre.

A chacune des réunions le Cabinet de la Ministre de tutelle est représenté ainsi que pour l'administration, son directeur d'administration et les membres en charge des dossiers.

D. EXAMEN DE TEXTES LEGAUX ET AVIS RENDUS SUR LES TEXTES (DECRETS, ARRETES)

1. Avis sur l'arrêté 2010/ 207 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 13 avril 1995 portant le statut des fonctionnaires des services du Collège de la Commission communautaire française.
2. Avis sur le projet d'accord de coopération entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap.
3. Avis sur l'avant-projet de Décret de la Commission communautaire française relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

4. Avis sur la proposition de réécriture du point 5.1. relatif aux voiturettes de l'annexe à l'arrêté 2000 suite à l'arrêt du Conseil d'État du 23 septembre 2011.
5. Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics (surtout chapitre VII).

E. AGREMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS, RETRAITS D'AGREMENTS ET DEROGATIONS RELATIVES AUX AGREMENTS

1. Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2007/1131 du 22 mai 2008 relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds.
2. Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Irsa – Centre de Services » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « L'Aubier ».
3. Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Association nationale d'aide à l'intégration sociale (Anaïs) » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Foyer Aurore ».
4. Avis sur l'arrêté 2012/341 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'ASBL « Groupe d'Action pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées » (GAMAH) en tant que Service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.
5. Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à la prolongation et l'extension de l'agrément du service d'accompagnement « La Braise ».
6. Note d'information relative à la modification d'agrément des centres de jour pour enfants « Grandir » et pour adultes « La Forestière ».
7. Avis sur la proposition de prolongation de l'agrément du Service d'accompagnement de l'Etoile Polaire du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012 et sur la proposition d'agrément de l'asbl SAPHIR en tant que service d'accompagnement du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.
8. Avis sur la proposition d'agrément de l'asbl « L'Entretiens » en tant que Service d'accompagnement.
9. Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément de l'asbl « Centre Arnaud Fraiteur » pour la gestion du Centre de jour pour personnes handicapées « Centre Arnaud Fraiteur ».
10. Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Centre Arnaud Fraiteur » pour la gestion du Centre d'hébergement pour personnes handicapées « Centre Arnaud Fraiteur ».

F. AVIS SUR LES DIVERS POINTS SOUMIS PAR LE COLLEGE

1. Avis sur « les deux recommandations du Centre pour l'Égalité des chances en matière de logement des personnes handicapées ».
2. Avis sur le « document de discussion sur les allocations qui n'handicapent pas ».
3. Avis sur le dossier d'immunité fiscale « École des 4 Vents ».

G. AVIS D'INITIATIVES DES SECTIONS OU DU BUREAU

Élections communales du 14 octobre : accessibilité aux personnes handicapées.

H. GROUPES DE TRAVAIL

- Le Bureau.
- Groupe de travail relatif à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire.
- Groupe de travail portant sur l'accessibilité des transports publics.
- Groupe de travail Pact (ex Scavus).
- Groupe de travail Kaligrav.
- Groupe de travail relatif au vieillissement des personnes handicapées et à leur hébergement.
- Groupe de travail relatif à l'évaluation des grilles d'évaluation.
- Groupe de travail relatif à la politique transversale.
- Groupe de travail relatif à l'aide individuelle.
- Groupe de travail transversal chargé d'étudier les possibilités d'un financement structurel pour l'accueil extra-scolaire d'enfants et de jeunes handicapés.
- Groupe de travail relatif au rapport alternatif dans le cadre de la Convention des Nations Unies. Groupe de travail relatif au référentiel accessibilité.
- Groupe de travail Comité de référence relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie relationnelle, affective et sexuelle de la personne en situation de handicap en Région bruxelloise.

I. INVITATIONS DES PERSONNES EXTERNES AUX SECTIONS

1. Ajustement 2011 et du budget initial 2012, présentation du Cabinet.
2. 8 février 2012 : Présentation de la CIF – Classification Internationale du handicap par Monsieur Pierre CASTELEIN, directeur de la haute école Ilya Prigogine.
3. Présentation du plan d'action bruxellois de la lutte contre la pauvreté par Madame Annette PERDAENS, directrice administrative de l'Observatoire de la Santé et du Social COCOM.
4. mai 2012 : Avis sur le Plan d'actions Diversité en Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles présenté par Monsieur HAMOIR du Cabinet NOLLET.
5. juin 2012 : Accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'État, exposé de Monsieur Daniel TRESEGNIÉ Conseiller général à la DG Personnes handicapées.
6. octobre 2012 : Plan d'action « vers l'égalité femme/homme à la Cocof », exposé de Monsieur MAGEROS du Cabinet du Ministre-Président DOULKERIDIS.
7. Avis sur le plan d'action « vers l'égalité femme/homme à la Commission communautaire française ».
8. octobre 2012 : Projet de décret de la Commission communautaire française relatif à l'inclusion de la personne handicapée, présentation de Madame la Ministre HUYTEBROECK – Demande d'avis.
9. 13 décembre 2012 : Ajustement 2012 et budget 2013 présenté par le Cabinet.

DIVERS

1. Désignation d'un membre du Conseil consultatif pour faire partie du Comité d'accompagnement prévu par la Convention entre la COCOF et la Communauté française relative aux dérogations d'âge en enseignement spécialisé.
2. Avis sur la note relative à la redistribution des places libérées au quota des entreprises de travail adapté.
3. Cellule grande dépendance – rapport annuel 2011

La Présidente de la Section,

Thérèse KEMPENEERS-FOULON

